

La communication électronique entre notaires et fisc est sur les rails

Réagissant à l'appel du pied lancé par la Fédération royale belge du notariat lors de la présentation de son rapport annuel, Alain Zenner a tenu à apporter certaines précisions concernant les relations entre le notariat et le ministère des Finances.

La plupart des notaires ont récemment investi dans les technologies de l'information au travers de la mise sur pied d'un intranet avait expliqué Karel Tobback, le président de la Fédération. Face à cela, il avait dit espérer que les pouvoirs publics poursuivraient rapidement leurs efforts en vue de la simplification des procédures .administratives.

Le commissaire du gouvernement chargé de la simplification des procédures fiscales a rappelé avoir inscrit dans son plan d'action la réalisation d'un système de relations électroniques entre les notaires et l'administration fiscale dans le cadre, des obligations de notification des opérations immobilières.

«Ce projet. devrait être opérationnel dans le courant de 2003», a ajouté Alain Zenner.